

agritrade Le commerce ACP analysé et décrypté

Note de synthèse





1. Contexte et principaux enjeux

2. Récents développements

Développements mondiaux du secteur du riz

Développements du secteur du riz dans I'UE en 2012/13

Perspectives d'avenir et questions émergentes dans le secteur rizicole de l'UE

Développements du secteur rizicole en Afrique centrale et de l'Ouest

Développements du secteur du riz en Afrique australe et de l'Est

Développements du secteur du riz dans les Caraïbes et le Pacifique

3. Implications pour les pays

Réduction de la volatilité des prix mondiaux du riz en améliorant les flux d'information

Un régime commercial géré pour soutenir et promouvoir la production

Examen des meilleures pratiques Maîtriser les flux commerciaux intrarégionaux

Secteur du riz

1. Contexte et principaux enjeux

Les prix mondiaux du riz élevés et la demande croissante des consommateurs dans les pays ACP ont stimulé les efforts des gouvernements pour promouvoir la production de riz. Dans certains cas, des objectifs très ambitieux ont été fixés, avec un certain succès obtenu dans l'augmentation de la production. Cependant, compte tenu de l'accroissement rapide de la demande dans certains pays, les taux d'autosuffisance ont chuté. C'est particulièrement le cas en Afrique de l'Ouest, où la croissance de la consommation dépasse celle de la production dans de nombreux pays, entraînant une hausse des importations. Des politiques commerciales et des objectifs nationaux divergents pour l'expansion de la production nationale compliquent nettement la formulation de la politique commerciale régionale pour le riz en Afrique de l'Ouest.

En 2012/13, les prix mondiaux du riz étaient « exceptionnellement stables » par rapport à la volatilité dans d'autres

marchés céréaliers. Dans l'UE, un régime commercial géré du riz a été retenu, autorisant:

- des importations en franchise de droits de neuf variétés de riz basmati décortiqué d'Inde et du Pakistan sans aucune limite quantitative;
- de maintenir des droits variables sur des contingents tarifaires (CT) par pays pour d'autres variétés, avec des licences d'importation permettant une gestion attentive des volumes et des prix d'importation.

De plus, la production de l'UE est soutenue par un système de paiements de l'aide directe aux producteurs de riz équivalant à 177 €/tonne (pour plus de détails, voir le rapport à la une Agritrade « La boîte à outils de la politique agricole européenne : un examen secteur par secteur », section 6, 13 décembre 2011). L'utilisation de ce système sophistiqué de CT



pour gérer les marchés du riz de l'UE permet une croissance des importations afin de répondre à la hausse de la demande dans l'UE, tout en soutenant et en promouvant dans le même temps la production intérieure de l'UE.

Néanmoins, la croissance continue de la consommation ouvrira la voie à une hausse des importations de riz de I'UE jusqu'en 2022. Les exportateurs ACP sont, cependant, mal placés pour tirer parti de cette tendance, sauf en visant des segments du marché du riz différenciés en termes de qualité. De nouvelles teneurs maximales de l'UE pour le cadmium, qui est présent dans le riz, pourraient potentiellement encore réduire l'attrait commercial du marché de l'UE, qui a déjà été sensiblement érodé par le passage du soutien des prix aux paiements de l'aide directe dans le secteur rizicole de l'UE.

Les exportations de riz des Caraïbes vers l'UE ont baissé de manière importante à la suite des réformes du secteur rizicole de l'UE et l'importance du Venezuela et des marchés régionaux s'est accrue. Dans l'ensemble des Caraïbes, les efforts se poursuivent pour stimuler la production de riz, avec un certain succès, mais la gestion efficace des mesures gouvernementales de soutien du secteur du riz constitue souvent un défi.

Dans le Pacifique, des efforts soutenus visent à encourager les investissements dans le secteur du riz et la production, mais avec une approche plus prudente des concessions commerciales envers les engagements d'investissement.

2. Récents développements

Développements mondiaux du secteur du riz

Même si les marchés mondiaux du maïs et du blé en 2012 ont été très affectés par la sécheresse aux États-Unis, en Europe de l'Est et en Asie centrale, la production mondiale de riz a augmenté pour la huitième année consécutive, dépassant légèrement les volumes de 2011. La production a, une fois de plus, dépassé la consommation, augmentant le ratio stocks-utilisation.

Les grands achats gouvernementaux pour reconstituer les stocks en Asie, combinés à des achats soutenus de riz par des pays africains et aux effets en matière de prix de la sécheresse sur d'autres marchés céréaliers, ont servi collectivement à soutenir le prix du riz durant l'année 2012, malgré la croissance des stocks de riz mondiaux. Cela a entraîné une croissance du commerce mondial en 2012. Les tendances de prix en 2012 ont fluctué selon les variétés, avec des baisses de prix dans cinq catégories et une hausse dans neuf catégories surveillées par la FAO. Cette tendance perdure en 2013. Dans l'ensemble, la CE a décrit les marchés mondiaux du riz comme étant « exceptionnellement stables en 2012 ».

« Les prix du riz au cours de l'année dernière sont restés vulnérables aux mesures de politiques publiques dans les principaux pays producteurs »

Toutefois, les prix du riz au cours de l'année dernière sont restés vulnérables aux mesures de politiques publiques dans les principaux pays producteurs (l'Inde, la Thaïlande et la Chine, notamment).

Tableau I: Importations de riz dans le monde et dans quelques pays africains (en milliers de tonnes, équivalent riz blanchi)

	Moyenne 2008-10	2011	Estimation 2012	Prévision 2013
Afrique	9,700	11,800	13,000	12,500
Côte d'Ivoire	900	1 100	1 200	1 300
Nigeria	2 000	2 400	2 800	2 500
Sénégal	800	800	900	800
Afrique du Sud	800	900	1 200	1 200
Importations mondiales	30 300	36 300	37 800	37 000

Source: FAO, Rice market monitor, tableau 2: World rice imports (milled basis), janvier 2013, http://www.fao.org/docrep/017/aq144e/aq144e.pdf.

Par exemple, en Thaïlande, un programme de soutien des agriculteurs impliquant un stockage a affecté les niveaux d'exportation de riz, alors que le gouvernement indien a commencé en août 2012 à explorer « des mesures de contrôle du marché supplémentaires (...) pour maintenir les prix nationaux sous contrôle », compte tenu des craintes à propos des niveaux de production (voir article Agritrade « Les prix du riz restent stables malgré d'éventuelles interventions politiques indiennes », 8 octobre 2012). Les prix



mondiaux du riz ont commencé à augmenter à partir d'octobre 2012, malgré la baisse des prix du maïs à ce moment-là.

Selon la FAO, « la perspective préliminaire pour la production en 2013 est positive », étant donné que le commerce mondial devrait se stabiliser, à la suite d'une croissance de 15 % en 2012 par rapport à la moyenne pour 2009-2011.

Alors que des efforts pour stimuler la production de riz en Afrique ont permis une hausse de 4,8 % en 2012, la consommation a continué d'augmenter à un taux élevé (+ 3,9 %). La consommation par habitant en 2012/13 devrait s'élever à 8,6 % au-dessus de la moyenne pour la période 2008/092010/11, alors que, dans les principaux marchés d'Afrique de l'Ouest, cette progression de la consommation de riz par habitant a été encore plus prononcée, avec une hausse de 18,2 % et 15,9 % en Côte d'Ivoire et au Nigeria depuis 2008-2011.

Compte tenu de ces tendances, l'Afrique est devenue « un moteur important du commerce du riz en 2012, avec 13 millions de tonnes de riz » -10 % de plus qu'en 2011, et plus d'un tiers de tout le riz importé au niveau mondial en 2012 (voir tableau I). Ces chiffres s'expliquent par des insuffisances de la production intérieure, des changements politiques en cours et des efforts gouvernementaux pour tirer parti des prix relativement favorables. Le régime commercial du riz de l'UE a autorisé l'augmentation des importations de riz de l'UE, tout en soutenant la production de riz dans l'UE. Le régime a pris en compte la baisse de la consommation de riz en 2011/12 et les importations ont chuté de près de 11,8 %. Ce niveau inférieur d'importations devrait se maintenir en 2012/13.

« Le régime commercial du riz de l'UE a autorisé l'augmentation des importations de riz de l'UE, tout en soutenant la production de riz dans l'UE »

Cependant, l'image d'ensemble masque des tendances divergentes entre la production et le commerce des variétés de riz japonica et indica. Depuis la saison 2008/09, entre 61 % et 69 % de la production de riz de l'UE provenaient de la variété japonica, avec des importations équivalant à 6-7,6 % de la production de japonica de l'UE. Les importations de riz de l'UE sont principalement issues de la variété indica (entre 91 % et 93 %), avec des importations atteignant entre 114 % et 138 % de la production intérieure de l'UE de riz indica. Depuis 2009/10, la production de riz japonica de l'UE a dépassé la demande intérieure de l'UE, donnant lieu à une hausse des volumes d'exportations de l'UE de riz japonica, culminant à 183 000 tonnes en 2010/11 (voir article Agritrade « Développements et perspectives du marché du riz de l'UE », 22 avril 2013).

La position de l'UE en tant qu'exportateur de riz a changé depuis 2010/11, avec une baisse des exportations qui devrait atteindre 54 % d'ici 2013/14. Cela augure un creusement du déficit commercial de l'UE en matière de riz au cours des prochaines années.

Les réformes du secteur rizicole de l'UE ont réussi à étendre les surfaces consacrées à la culture du riz, tout en auto-

Tableau II: Vue d'ensemble du secteur rizicole de l'UE (en milliers de tonnes, équivalent riz blanchi)

	2009/10	2010/11	2011/12	Estimation 2012/13	Estimation 2013/14
Production utilisable	1 937	1 847	1 885	1 891	1 711
Utilisation nationale totale de l'UE	2 532	2 643	2 556	2 595	2 561
Importations	905	980	864	860	900
Exportations	209	217	170	150	100

Source: CE, « EU market rice supply and demand – 2009/10 to 2013/14 (in thousands tonnes, milled equivalent) », 31 mai 2013.

Développements du secteur du riz dans l'UE en 2012/13

Concernant la production globale de riz de l'UE, malgré des estimations initiales d'une baisse de 4 % de la production de riz de l'UE en 2011/12, les chiffres révisés ont affiché une hausse de 2 % de la production utilisable, avec une consolidation en 2012/13. Cette hausse a eu lieu après une augmentation de 1 % de la surface consacrée à la culture du

riz, qui « a atteint un nouveau record ». Alors que la consommation de riz par habitant dans l'UE-27 a enregistré une croissance continue au cours des dernières années, la consommation de riz globale de l'UE a chuté de 3,6 % en 2011/12, avec une reprise qui devrait avoisiner 1,6 % en 2012/13.

The EU's rice trade regime has allowed EU rice imports to increase, while at the same time sustaining EU rice production.



risant une augmentation des importations pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Perspectives d'avenir et questions émergentes dans le secteur rizicole de l'UEr

La consommation de riz dans l'UE, en croissance continue, devrait atteindre 3,2 millions de tonnes en 2022, soit une hausse de 23 % par rapport à 2011. La production de riz de l'UE ne devrait augmenter que graduellement à 1,8 million de tonnes, avec une hausse des importations de plus de 50 %, à 1,5 million de tonnes d'ici 2022. Alors que cela devrait ouvrir de nouvelles opportunités pour les exportateurs de riz ACP, l'attrait commercial des marchés de l'UE pour les exportateurs de riz caribéens traditionnels a été nettement réduit en raison du changement de politique dans l'UE vers des paiements découplés de l'aide directe et de la suppression de la fonction de soutien des prix du marché des achats à l'intervention. Les importations de riz ACP sont passées de 95 000 tonnes en 2010 à 42 000 tonnes en 2011, malgré l'octroi de l'accès en franchise de droits et de contingents.

« Les producteurs de riz de I'UE ont exprimé leurs inquiétudes concernant les tendances des accords commerciaux de l'UE pour le riz, ainsi que les dispositions potentielles pour des importations de I'Inde et du Myanmar »

Pendant ce temps, les producteurs de riz de l'UE ont exprimé leurs inquiétudes concernant les tendances des accords commerciaux de l'UE pour le riz, notamment:

les nouveaux quotas d'importation de riz convenus au titre des accords

de l'UE instituant une zone de libreéchange (ZLE) avec le Pacte andin et l'Amérique centrale (34 000 tonnes et 20 000 tonnes respectivement, mais avec des hausses annuelles intégrées dans les CT);

- les dispositions potentielles en matière de riz d'une ZLE UE-Inde (l'Inde représente près d'un tiers des importations de riz de l'UE) et la possibilité d'accords similaires en vertu d'une ZLE UE-Vietnam;
- les changements lancés en septembre 2012 pour rétablir le Myanmar comme bénéficiaire de l'accord « Tout sauf les armes » (TSA). Durant les premières années d'application de l'accès en franchise de droits et de contingents en vertu de l'accord TSA, les importations de riz des pays les moins avancés (PMA) ont augmenté rapidement, avant de se stabiliser à 99 000 tonnes en 2011/12. L'application de l'accès en franchise de droits et de contingents au Myanmar pourrait entraîner une forte augmentation des importations de riz en vertu de l'accord TSA.

Malgré ces développements, il y aura probablement davantage d'opportunités de marché dans l'UE pour des exportations de variétés de riz différenciées en termes de qualité. Les exportateurs de riz ACP traditionnels (principalement le Guyana et le Suriname) cherchent à exploiter cette tendance.

Indépendamment de la récente baisse spectaculaire des exportations, après 2016 - avec le surplus de la production de riz japonica de l'UE - les exportations de riz de l'UE devraient revenir au niveau de 200 000 tonnes.

En 2012, une plus grande attention a été accordée au développement de plans concernant de nouvelles teneurs maximales pour le cadmium, qui est souvent présent dans le riz. Les parties prenantes du secteur rizicole de l'UE se sont inquiétés du fait que la teneur hebdomadaire tolérable maximale de l'Autorité européenne de sécurité des aliments était « la moitié de celle calculée par la FAO/I'OMS » et que le comité scientifique du Code alimentaire avait « refusé une nouvelle révision des niveaux de cadmium ». Selon des estimations, avec ces nouveaux niveaux, entre 6 % et 10 % de la production de riz de l'UE pourrait être jugée non conforme aux nouveaux niveaux maximums proposés et les nouveaux niveaux pourraient imposer « des coûts supplémentaires importants aux exploitants du secteur alimentaire ». Cependant, il a été demandé à la CE de réduire « la teneur maximale existante de cadmium dans le riz » et de prendre des mesures pour « réduire les niveaux de cadmium dans les produits alimentaires ». Les exportateurs de riz ACP devront peut-être s'intéresser davantage à cette question s'ils veulent continuer à présenter un intérêt en matière d'exportations sur les marchés de l'UE.

Les réformes de 2013 de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE ne devraient pas entraîner beaucoup de changements dans le régime rizicole de l'UE.

Développements du secteur rizicole en Afrique centrale et de l'Ouest

La demande de riz des consommateurs en Afrique centrale et de l'Ouest est en forte hausse, reflétant des changements à long terme des régimes alimentaires. Dans les principaux marchés comme le Nigeria et la Côte d'Ivoire, la consommation de riz par habitant en 2012/13 serait respectivement supérieure de 18,2 % et 15,9 % à la moyenne de 2008-2011. Cette demande croissante des consommateurs augmenterait

potentiellement les opportunités pour la production intérieure de riz. Cependant, au Ghana, les consommateurs urbains montrent une préférence marquée pour le riz importé. Le riz parfumé gagne en popularité et représente maintenant 81 % des importations.

« La demande de riz des consommateurs en Afrique centrale et de l'Ouest est en forte hausse »

Dans toute la région, les gouvernements encouragent le développement de la production de riz. Des hausses de production impressionnantes ont été obtenues dans un certain nombre de grandes économies productrices de riz (Guinée + 60 % et Mali + 82 %), alors que le rendement a doublé et triplé au cours de ces dernières années dans des pays avec des niveaux moins élevés de production de riz. Cependant, la faible productivité et les frais élevés de traitement et de commercialisation entravent la compétitivité du riz local sur le marché régional. Pour améliorer les pratiques de production et garantir des politiques complètes et cohérentes pour le secteur du riz (en particulier sur la recherche et développement liée à l'évolution des goûts des consommateurs), une organisation plus solide des producteurs de riz serait essentielle dans toute la région. À ce jour, à l'exception du Burkina Faso, les objectifs de production ne sont pas atteints. Même si la production globale de riz de 2012 a nettement rebondi par rapport aux faibles niveaux de production de 2011, la situation variait d'un pays à l'autre, avec un niveau de production généralement stable en Afrique centrale et des tendances divergentes en Afrique de l'Ouest.

Selon la FAO, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone ont tous réalisé des récoltes supérieures (même si, dans le cas de la Côte d'Ivoire, la production a chuté bien en dessous des objectifs fixés en 2008). Une forte croissance a surtout été enregistrée au Mali (+ 36 %) et au Sénégal (+ 61 %). En revanche, des baisses de production ont eu lieu au Bénin, au Nigeria et au Tchad, où des inondations ont retardé les plans gouvernementaux visant à développer la production de riz

Malgré ces gains de production, les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale continuent à dépendre des importations de riz (principalement de Thaïlande, mais de plus en plus du Vietnam) pour près de la moitié de leur consommation. La FAO suggère que, pour 2012/13, les importations de riz au Nigeria, en Côte d'Ivoire et au Sénégal auront augmenté de 29 % par rapport à la moyenne pour la période 2008-2011.

En 2012, le Burkina Faso, la Gambie, le Liberia, le Mali, Madagascar, le Niger, le Sénégal et le Tchad ont tous augmenté leurs importations de riz, que ce soit en réaction aux déficits de production ou en vue de tirer parti des prix favorables. Dans le cas du Nigeria, cependant, les hausses planifiées de tarifs douaniers ont aussi entraîné une forte augmentation des importations de riz en 2012.

Alors que la FAO s'attend à ce que les importations nigérianes de riz baissent

Tableau III : Production de riz non décortiqué (paddy) en Afrique centrale et de l'Ouest (en milliers de tonnes)

	Moyenne 2007/09	2010	Estimation 2011	Prévision 2012
Afrique de l'Ouest	9 600	12 900	12 200	13 100
Côte d'Ivoire	700	700	700	700
Guinée	1 500	1 600	1 800	1 900
Mali	1 600	2 300	1 700	2 400
Nigeria	3 400	4 500	4 600	4 200
Sierra Leone	700	1 000	1 000	1 100
Afrique centrale	500	500	500	500

Source: FAO, Rice market monitor, novembre 2012.

En septembre 2012, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé le lancement de son « offensive régionale pour la production durable de riz en Afrique de l'Ouest » (voir article Agritrade « Les tendances du secteur du riz en Afrique de l'Ouest », 23 juin 2013). Dans le contexte de l'accord final sur le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO/Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'organisation régionale des agriculteurs

ROPPA est préoccupée par le faible niveau de protection tarifaire proposé pour le riz (10 %). Le commissaire au commerce de la CEDEAO a affirmé, cependant, que les niveaux de droit de douane étaient raisonnables et qu'« il ne faut pas trop protéger les produits agricoles », l'accent étant placé sur l'amélioration de la compétitivité (voir article Agritrade « Le TEC de la CEDEAO finalement adopté tandis que les organisations de producteurs expriment des craintes », 22 avril 2013).



en 2013, le département américain de l'Agriculture (USDA) table sur une hausse conséquente. Il règne encore une grande incertitude concernant la situation commerciale réelle du secteur du riz au Nigeria, avec des mesures politiques qui devraient favoriser la contrebande (voir article Agritrade « Les importations de riz explosent en prévision de l'augmentation des droits de douane », 15 avril 2013). L'Association des usineurs, importateurs et distributeurs de riz du Nigeria (RiMIDAN) affirme que les activités des trafiguants de riz « minent les politiques gouvernementales et les programmes destinés à promouvoir la production alimentaire locale ». Le parlement fédéral nigérian a appelé à une action plus efficace pour freiner la contrebande de riz (voir article Agritrade « Les aspirations du secteur du riz du Bénin et les réalités commerciales régionales », 6 avril 2013).

Le ministre nigérian de l'Agriculture maintient que les politiques gouvernementales ont encouragé l'investissement dans la production de riz et que de nouvelles variétés de haute qualité produites localement apparaissent maintenant sur le marché nigérian. Les plans gouvernementaux comprennent une augmentation progressive des droits d'importation sur le riz, culminant avec une interdiction complète des importations de riz d'ici 2015. Cette politique vise à établir « la pleine capacité industrielle pour usiner un riz de qualité compétitif sur le plan international ». Les représentants des agriculteurs affirment qu'atteindre l'autosuffisance nationale est possible si l'on parvient à régler le problème de « l'accès insuffisant aux intrants tels que les engrais et aux facilités de crédit ». Il est également prévu d'étendre l'assistance technique aux coopératives d'agriculteurs afin de donner les moyens de gérer des crédits de fonds de roulement pour faire face à la situation actuelle.

Résumé des principales mesures politiques pour le secteur du riz adoptées en 2012

Durant l'année 2012, les gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont adopté les mesures politiques suivantes pour le secteur du riz.

Nigeria

- Mai : un prix de référence de 699 \$US/tonne a été défini pour l'évaluation en douane concernant les deuxième et troisième trimestres 2012.
- Octobre : le gouvernement a annoncé l'application d'un droit de 10 % et d'une taxe de 100 % sur les importations de riz décortiqué et blanchi/semi-blanchi à compter du 1er janvier 2013 ; ainsi que la mise en place d'un programme de distribution de semences pour contribuer à la reprise post-inondations.

Mali

• Juin : la suspension de la TVA et des droits d'importation sur le riz a été étendue jusqu'en août et des prix plafonds du riz pour la la vente de gros et de détail ont été établis à 621 \$US et 670 \$US respectivement.

Ghana

• Octobre : le prix garanti pour la saison 2012/13 a été augmenté de 25 % à 50 cedis ghanéens/sac de 85 kg (307 \$US/tonne).

Côte d'Ivoire

- Avril : des prix plafonds ont été définis pour les importations de riz, de 585 à 881 \$US/tonne selon les variétés.
- Août : les droits d'importation et les taxes sur le riz ont été suspendus pendant trois mois.
- Septembre : le gouvernement a annoncé un programme de 3,9 milliards \$US pour distribuer des intrants, améliorer les rendements et réhabiliter l'infrastructure pour les producteurs de riz et de cacao.

Le problème de la contrebande deviendra probablement de plus en plus complexe dans le contexte de la CEDEAO, étant donné que le Bénin vise une autosuffisance en riz d'ici 2015 et des exportations vers le marché régional par la suite. D'après l'USDA, « environ 75 pour cent de la production [de riz] dans le nord du Bénin quitte le pays, car les négociants du Niger et du Nigeria offrent des prix plus élevés et des paiements au comptant plus rapides ». D'autres sources laissent supposer qu'« environ deux tiers du riz paddy

cultivé localement est vendu à des négociants nigérians », reflétant en partie la préférence des consommateurs du Bénin pour du riz aromatisé plutôt que pour les variétés locales. De plus, l'USDA signale que « les négociants nigérians achètent la majeure partie du riz importé », près de la moitié étant alors négociée de manière informelle au Nigeria (environ 100 000 tonnes sur les 200 000 tonnes importées). Seules 50 000 tonnes d'exportations de riz sont formellement enregistrées.

En dehors du Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun et le Niger prévoient tous d'importer davantage de riz en 2013. Par ailleurs, l'introduction de l'exonération de taxes au Liberia en janvier 2013 devrait augmenter les importations nationales de riz, alors que les importations du Ghana devraient se stabiliser.

« Les tarifs douaniers sur le riz varient considérablement à travers l'Afrique de l'Ouest et centrale, ce qui représente des défis pour l'intégration des marchés régionaux »

Les tarifs douaniers sur le riz varient considérablement à travers l'Afrique de l'Ouest et centrale, et cela représente des défis pour l'intégration des marchés régionaux, en particulier au regard des efforts en vue d'une autosuffisance en riz. L'actuelle interdiction nigériane d'importations transfrontalières de riz répond en partie à l'absence de politiques commerciales harmonisées pour le secteur du riz.

Développements du secteur du riz en Afrique australe et de l'Est

En Afrique australe et de l'Est, Madagascar est de loin le plus grand consommateur et producteur de riz, sachant que le riz est le principal secteur agricole. Alors que la production a nettement augmenté entre 2003 et 2010, la pluie a nui à la production au cours des deux dernières saisons, entraînant une baisse de 17 % depuis 2010. Des efforts pour développer le secteur national du riz ont été entrepris depuis 2009, mais ils ont été contrecarrés par la crise politique et la suspension de la coopération et du financement internationaux qui en a résulté.

Ailleurs, des efforts importants ont été déployés pour développer la

production, en particulier dans les régions de la Corne et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

« Des efforts importants ont été déployés pour développer la production, en particulier dans les régions de la Corne et la CAE »

La production de riz a plus que doublé en Éthiopie entre 1997 et 2010, avec des gains importants de productivité et une hausse des surfaces cultivées depuis 2006. En 2009, une stratégie nationale de développement du secteur du riz a été lancée en vue de multiplier la production de riz par huit d'ici 2019.

Des efforts similaires pour stimuler la production de riz sont en cours dans la CAE. La Tanzanie est le plus grand producteur de riz de la CAE, avec près de 80 % de la production. Les surfaces cultivées en riz ont augmenté de 64 % entre 1997 et 2010, entraînant un doublement de la production et un ratio d'autosuffisance de 84,5 % enregistré en 2010. Les rendements du riz tanzanien sont, cependant, restés faibles compte tenu des normes régionales et vulnérables aux faibles pluies. Autrement dit, malgré le lancement d'une stratégie nationale de développement du secteur du riz en 2010, la production de 2012 a chuté de quelque 23 % sous les niveaux déjà faibles de production atteints en 2011, la plus petite récolte depuis 2004, ce qui s'est traduit par une hausse spectaculaire des importations tanzaniennes de riz au cours de ces dernières années.

Au plan politique, l'USDA a fait part de ses préoccupations à propos des « dysfonctionnements le long de la filière du riz », qui pourraient limiter l'expansion de la production en Tanzanie à des niveaux légèrement inférieurs aux niveaux nationaux de consommation, malgré le potentiel du pays pour approvisionner des marchés régionaux du riz plus étendus (sur la base de la surface tanzanienne consacrée au riz et des résultats des récoltes au niveau rwandais). Ceci s'explique en partie par le fait que le développement des chaînes d'approvisionnement régionales du riz est freiné par l'introduction périodique d'interdictions des exportations de riz pour des raisons de sécurité alimentaire nationale.

Des opportunités particulières pour le commerce avec le Kenya devraient apparaître, étant donné que seuls 20 % des besoins nationaux du Kenya sont satisfaits par la production intérieure, alors que la consommation a augmenté de 12 % par an au cours de ces der-

Tableau IV: Production de riz non décortiqué (paddy) de l'Afrique australe et de l'Est et de quelques pays (en milliers de tonnes)

	Moyenne 2007–09	2010	Estimation 2011	Prévision 2012
Afrique de l'Est	1,800	2,200	2,000	1,700
Tanzanie	1,300	1,700	1,500	1,100
Afrique australe	4,400	5,200	4,800	4,500
Madagascar	4,000	4,800	4,300	4,000
Mozambique	200	300	300	300

Source: FAO, Rice market monitor, tableau 1: World rice imports (milled basis), janvier 2013,

p. 33, http://www.fao.org/docrep/017/aq144e/aq144e.pdf

nières années. Cependant, la stratégie nationale kényane de développement du secteur du riz vise à augmenter la production de 138 % d'ici 2018, en grande partie à travers l'expansion et la réhabilitation des projets existants de production rizicole irriguée.

Au Rwanda, une forte priorité est accordée au développement de la production rizicole et des progrès importants ont été réalisés. Entre 1997 et 2009, la surface consacrée à la culture du riz aurait augmenté de 346 %, avec des hausses de rendement de 60 %, résultant d'une multiplication par dix de la production. L'objectif politique est d'atteindre une autosuffisance en riz d'ici 2015-2017. Cependant, la monoculture intensive de riz provoque une recrudescence des ravageurs et les maladies à des « niveaux alarmants », selon certains rapports.

En Ouganda, entre 1997 et 2010, la production de riz a augmenté de 162 % et en 2010 elle couvrait 70 % des besoins nationaux, s'élevant à 200 000 tonnes. Cette expansion a reposé sur l'introduction de variétés de riz améliorées depuis 2002. Mais la demande augmente rapidement, de 3,2 % par an.

« Il semble y avoir d'énormes potentialités de développement pour le commerce régional »

Il semble y avoir d'énormes potentialités de développement pour le commerce régional l'analyse de l'USDA mettant en évidence la grande variété de types de riz produits en Afrique de l'Est pour différentes composantes de marché. Par exemple, les producteurs kényans cultivent semble-t-il une « variété non aromatique à rendement élevé pour le marché ougandais, ainsi que pour le marché du riz "mélangé" (qualité inférieure) au Kenya ». Le Kenya

Quelques défis communs rencontrés dans la production de riz en Afrique de l'Est

Les problèmes communs identifiés dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Est et qui doivent être traités sont les suivants :

- faible accès à des variétés de semences améliorées ;
- manque de connaissance des pratiques améliorées en matière de riziculture, en particulier en ce qui concerne la prévention face à une recrudescence des ravageurs et des risques de maladies et la manipulation post-récolte pour réduire les pertes ;
- absence de stratégies durables pour l'organisation des agriculteurs et la prestation de services ;
- manque d'investissement dans l'amélioration de l'irrigation pour réduire la vulnérabilité aux sécheresses ;
- manque d'accès au crédit et au capital d'investissement ;
- inadéquations actuelles dans les liens entre marketing et commercialisation le long des chaînes d'approvisionnement du riz ;
- manque de normes de qualité harmonisées pour faciliter le commerce régional :
- incertitudes relatives à la politique commerciale, liées à l'utilisation périodique des restrictions d'exportation et d'importation.

est ainsi impliqué dans le commerce d'exportation régional de riz, même s'il exige aussi un quota d'importations nationales de 300 000 tonnes à droit réduit (35 %), qui est inférieur au TEC de la CAE convenu. L'octroi de quotas nationaux à droit réduit peut être considéré comme un frein au libre-échange du riz dans la CAE (compte tenu des craintes potentielles concernant l'origine du riz négocié) et au développement des chaînes d'approvisionnement régionales du riz.

Le quota à droit réduit fait partie du régime commercial de la CAE pour le riz, pour lequel un TEC de 75 % est mis en place depuis 2005. Ce tarif élevé est maintenu car le riz blanchi localement n'est actuellement pas concurrentiel par rapport aux importations et fait face à des défis de qualité. Compte tenu de la réduction de la production en 2012 et d'une hausse substantielle des besoins d'importations de riz en

2012/13 (150 000 tonnes), la Tanzanie souhaite une exonération similaire de taxes.

Ces exemptions nationales spéciales au TEC de la CAE compromettent les efforts pour promouvoir les flux de riz dans la région de la CAE et peuvent être considérées comme un frein au développement de chaînes d'approvisionnement intrarégionales.

Au-delà de la CAE, au Mozambique, au moins 64 % de la consommation de riz, qui est en hausse, sont satisfaits par les importations, même si des efforts soutenus sont en cours pour développer la production intérieure. La majeure partie de la production de riz dans le pays va à la consommation des ménages, avec seulement environ 10 % destinés à la commercialisation. Une forte priorité est accordée à l'expansion et l'intégration de la production des petits agriculteurs dans les réseaux



commerciaux. En 2012, le Mozambique a bénéficié d'une récolte de riz record, même si les mauvaises conditions climatiques en 2013 devraient freiner la croissance continue de la production.

La hausse (d'un tiers) des importations de riz d'Afrique du Sud a représenté un développement important dans la région en 2012. Si cela reflète la hausse de la consommation de riz en Afrique du Sud, compte tenu des prix élevés pour les substituts du riz comme le maïs et le blé, cela pourrait aussi traduire un essor du commerce de transit vers les pays voisins de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Il a aussi été fait état en 2012 d'une production expérimentale de riz en Namibie qui a été lancée avec succès. De nouveaux investissements dans la production, le traitement, le stockage et la commercialisation du riz sont maintenant attendus.

Développements du secteur du riz dans les Caraïbes et le Pacifique

En République dominicaine (le plus grand producteur de riz de la région des Caraïbes), une hausse de la production de 2 %, à 850 000 tonnes (561 000 tonnes, base riz blanchi), est prévue, « reflétant des expansions continues de la surface cultivée en riz paddy ». Au plan politique, le gouvernement de la République dominicaine prévoirait de « remanier le programme national de récépissés d'entrepôt (Programa Nacional de Pignoración), en raison des préoccupations sur sa durabilité financière ». Le gouvernement a alloué 21 millions \$US sur le budget 2013 au programme, dans le but de garantir une « stabilité des prix au moment de la récolte ».

Haïti, un pays voisin, aurait produit « 115 000 tonnes (77 000 tonnes, base riz blanchi) en 2012, soit 4 % de moins qu'en 2011 ». Les importations haïtiennes devraient avoisiner « 370 000 tonnes, un chiffre largement stable par rapport à 2012 ». Même si Haïti achetait traditionnellement son riz aux États-Unis, un nouvel accord intergouvernemental avec le Vietnam devrait fournir jusqu'à 300 000 tonnes de riz chaque année à des conditions préférentielles. Cela pourrait aggraver les perturbations du commerce intrarégional dans les Caraïbes apparues après le tremblement de terre à Haïti en 2010.

Une telle situation affecterait principalement le Guyana où, selon des articles de presse, la production de riz en 2012 augmentera de 4,5 % par rapport aux niveaux de production de 2011, qui étaient eux-mêmes supérieurs de 11 % à ceux de 2010. Cela favorisera une expansion des exportations de riz guyaniennes à 334 000 tonnes en 2012.

« Depuis le lancement des réformes du secteur rizicole de l'UE, le Venezuela est devenu le principal marché d'exportation pour le riz du Guyana »

Cependant, ces exportations ne seront pas destinées aux marchés traditionnels de l'UE, où les exportations sont à la baisse depuis le lancement des réformes du secteur rizicole de l'UE. Le Venezuela est maintenant le principal marché d'exportation pour le riz du Guyana, représentant approximativement 60 % des exportations totales de riz. Des efforts se poursuivent pour maintenir les exportations vers des marchés traditionnels dans l'UE et des pays de la CARICOM voisins comme la Jamaïque et Trinidad.

Le gouvernement du Guyana souhaite augmenter la production de riz à 500 000 tonnes d'ici 2015 et, dans le cadre d'une stratégie visant les marchés de niche, il introduit une variété de riz aromatique, sachant que les variétés aromatiques peuvent attirer des prix de trois à cinq fois supérieurs aux prix standard du riz.

Selon le Secrétariat de l'OMC, la production de riz du Suriname a augmenté de 43,5 % entre 2005 et 2011 sur une base relativement constante. Le riz est la principale culture agricole au Suriname et la Commission du riz a été établie en 2010 pour stimuler la production et les exportations. Cependant, les rendements ont récemment été affectés par des pénuries d'engrais imputées à des défaillances dans les programmes gouvernementaux de distribution d'engrais.

Selon l'USDA, le gouvernement jamaïcain entend poursuivre ses efforts pour développer la production de riz, dans le but de satisfaire 15 % des besoins nationaux (environ 100 000 tonnes). Cela suppose de consacrer dans un premier temps 500 acres (202 hectares) à la culture du riz et ensuite de développer 1 500 ares (607 hectares). Il convient de noter que des plans similaires ont été lancés en 2008, afin de produire jusqu'à 25 % des besoins nationaux. Actuellement, un accord est conclu pour l'achat de 60 000 tonnes de riz par an au Guyana.

Dans le Pacifique, le principal développement dans le secteur du riz en 2012/13 a été l'annonce en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) de l'abandon des plans visant à créer un monopole pour les importations du riz de facto, dans le cadre d'un important programme d'investissement dans le riz. En novembre 2012, le ministre de l'Agriculture a rejeté des propositions de mise en place d'un accord sur un monopole d'importations lié au principal investissement planifié. Cette décision résultait d'une « opposition croissante du parlement et de la communauté des entreprises » – en particulier de la principale entreprise du secteur du riz, Trukai Industries.

« Le gouvernement de la PNG a abandonné des plans visant à créer un monopole pour les importations du riz, dans le cadre d'un important programme d'investissement dans le riz »

En avril 2013, selon des articles de presse aux Philippines, des efforts étaient en cours pour négocier un accord de coopération PNG-Philippines qui soutiendrait le développement du secteur du riz en échange d'un accès pour les Philippines aux lieux de pêche de la PNG. Selon les représentants philippins, un accord de coopération technique ouvrirait des « opportunités pour les agriculteurs philippins en matière de riz, les fabricants de machines agricoles, les sélectionneurs de semences de riz hybrides et des fabricants d'autres technologies agricoles ».

Ailleurs dans le Pacifique, le ministre fidjien de l'Agriculture a annoncé en septembre 2012 qu'il cherchait une assistance technique auprès de la Chine pour relancer la production de riz compte tenu de son faible niveau actuel de 7 600 tonnes. Des analystes locaux ont exprimé leur scepticisme quant à cette initiative, soulignant que, avant que le régime engage son dernier effort de réhabilitation, Fidji « produisait régulièrement plus de 14 000 tonnes de riz par an ».

3. Implications pour les pays

Réduction de la volatilité des prix mondiaux du riz en améliorant les flux d'information

Compte tenu de la vulnérabilité des marchés internationaux du riz aux mesures de politiques publiques dans les principales nations productrices de riz, les gouvernements ACP doivent surveiller de près les développements politiques. L'initiative du Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA), lancée dans le cadre du G20, pourrait potentiellement contribuer à apaiser les marchés, en particulier si les principaux producteurs de riz comme l'Inde et la Thaïlande participent activement à l'exercice de partage des informations.

Un régime commercial géré pour soutenir et promouvoir la production de riz

L'expérience de l'UE met en évidence le rôle potentiel de la politique commerciale dans le soutien et la promotion de la production de riz tout en maintenant l'ouverture aux importations afin de répondre à la croissance de la demande des consommateurs. Les gouvernements ACP cherchant à promouvoir la production de riz peuvent tirer des leçons de cette expérience, en vue de concilier la promotion d'une hausse de la production nationale avec le besoin de satisfaire la demande croissante des consommateurs.

Cependant, cela exigera d'abord la création de marchés régionaux fonctionnant efficacement et gérés de manière transparente et responsable. Il s'agit d'un

point essentiel si des investissements doivent avoir lieu dans le développement de la production de riz et des chaînes d'approvisionnement intrarégionales du riz. Les avancées à cet égard varient beaucoup selon les régions ACP.

Cela nécessitera également bien sûr l'adoption d'approches harmonisées des contraintes de production qui pèsent sur la compétitivité régionale en matière de prix ainsi que des contraintes relatives au traitement et à la commercialisation qui affectent l'acceptabilité du riz produit au niveau régional pour les consommateurs régionaux. Cela pourrait s'appuyer sur des programmes existants comme l'initiative de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD).

Examen des meilleures pratiques

En tenant compte des différentes approches du développement du secteur du riz adoptées en Afrique, une évaluation comparative de ces expériences pourrait donner des informations précieuses sur les manières les plus efficaces de promouvoir une production compétitive de riz. L'initiative de la CARD pourrait potentiellement fournir un cadre pour cette analyse comparative.

Dans des régions comme l'Afrique de l'Est, l'expérience à ce jour suggère qu'une implication gouvernementale importante dans la production agricole réelle n'aboutit pas forcément à de bons résultats. Cependant, quand les agriculteurs jouent un rôle majeur dans leur propre organisation et s'engagent dans les activités de la première transformation et de la commercialisation associée, les initiatives tendent à avoir plus de succès. Autrement dit, l'État pourrait jouer davantage un rôle de facilitateur, en mettant l'accent sur la réglementation des activités commerciales du secteur privé, afin que les intérêts des consom-



mateurs et des producteurs primaires existants soient respectés.

Maîtriser les flux commerciaux intrarégionaux

Dans la mesure où la croissance des importations de riz d'Afrique du Sud reflète une expansion du commerce de transit par rapport aux pays voisins, cela pourrait donner lieu à des conflits commerciaux intrarégionaux, étant donné que les gouvernements des pays voisins cherchent à développer la production locale pour répondre à la croissance de la demande locale. Cet aspect doit être surveillé attentivement, en particulier quand les gouvernements négocient des concessions tarifaires dans le contexte de l'investissement dans le secteur de la distribution par les entreprises basées en Afrique du Sud.

Principales sources

1. FAO, Food outlook: global market analysis, novembre 2012 http://www.fao.org/docrep/016/al993e/al993e00.pdf

2. FAO, Rice market monitor, avril 2013

http://www.fao.org/economic/est/publications/rice-publications/rice-market-monitor-rmm/en/

3. Commission européenne (CE), « EU market rice supply and demand – 2009/10 to 2013/14 », 31 mai 2013

http://ec.europa.eu/agriculture/cereals/balance-sheets/rice/overview_en.pdf

4. CE, « The 2012 agricultural year », non daté

http://ec.europa.eu/agriculture/statistics/agricultural/2012/pdf/overview_en.pdf

5. CE, DG Agriculture et développement rural, « Prospects for agricultural markets and income in the EU 2012-2020 », rapport complet, décembre 2012 http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2012/fullrep_en.pdf

6. CE, DG Agriculture et développement rural, « Draft resolution from the advisory group on rice », documents et présentations, 9 mars 2012

 $http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/advisory-groups/rice/index_en.htm$

7. Département américain de l'Agriculture (USDA), « Exporter guide (2012): Nigeria », GAIN Report, 20 novembre 2012

 $\label{lem:http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Exporter%20Guide_Lagos_Nigeria_11-20-2012.pdf$

8. USDA, « Benin coarse grains and rice report », GAIN Report, 29 janvier 2013 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Benin%20Coarse%20 Grains%20and%20Rice%20Report%20_Lagos_Benin_1-29-2013.pdf



Secteur du riz

9. USDA, « EAC rice import tariffs and food security update », GAIN Report, 26 avril 2012 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/EAC%20Rice%20Import%20 Tariffs%20and%20Food%20Security%20Update_Nairobi_Kenya_4-26-2012.pdf

10. Gouvernement du Guyana, « Agriculture ministry seeking new rice markets this year », 29 janvier 20133

http://agriculture.gov.gy/agriculture-ministry-seeking-new-rice-markets-this-year/

11. USDA, « Jamaica's new rice production plan », GAIN Report, 13 août 2012 http://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tp382_e.htm

12. OMC, « Examen des politiques commerciales : Suriname », rapport complet, juin 2013 http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp382_f.htm

À propos de cette mise à jour

Cette note de synthèse a été mise à jour en septembre 2013 afin de prendre en compte les développements depuis juin 2012. D'autres publications dans cette série et des ressources supplémentaires sur le commerce agricole et de la pêche ACP-UE peuvent être trouvées en ligne à http://agritrade.cta.int/fr.



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) est une institution conjointe ACP-UE active dans le développement agricole et rural des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le CTA a pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et encourage une gestion durable des ressources naturelles. Cela est réalisé en fournissant des produits et services permettant un meilleur accès à l'information et des connaissances, facilitant le dialogue politique et de renforcement des capacités des institutions de développement agricole et rural et des communautés dans les pays ACP.

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (ACP-EU) Postbus 380 6700 AJ Wageningen Pays-Bas

Tel: +31 (0) 317 467 100

E-mail: cta@cta.int - www.cta.int